



COMMUNE  
DE  
MONTAGNY

Cousset, le 7 décembre 2021

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
ORDINAIRE N° 17 DU CONSEIL GÉNÉRAL  
DU MARDI 7 DECEMBRE 2021 À 20H00  
AU CENTRE SCOLAIRE ET SPORTIF DE COUSSET**

---

**Personnes présentes :** 29 Conseillers généraux (selon liste des présences ci-jointe)

Conseil communal : Clément Jean-Luc, Syndic  
Stocker Gilbert, Vice-Syndic  
Baillet Yannis, conseiller communal  
Bersier Anne, conseillère communale  
Curat Stéphane, conseiller communal  
Grether Rémy, conseiller communal  
Rossier Sébastien, conseiller communal

**Personnes excusées :** Mme Marielle Bugnon, groupe « élan citoyen »

Mme Roxane Joye arrive avec un peu de retard

La séance est présidée par Mme Monique Gründler, Présidente du Conseil général.

La Présidente ouvre cette séance en adressant ses salutations à tous les conseillers communaux et généraux présents, ainsi qu'aux représentants de la presse. Elle souhaite la bienvenue à cette séance du budget et excuse la présence de Mme Marielle Bugnon qui est retenue à l'étranger pour un cours.

Tout le monde a reçu le plan de protection préparé par l'administration communale et approuvé par la Préfecture de la Broye pour les séances du Conseil général et du Conseil communal.

La Présidente rappelle que seuls ceux qui prendront la parole pourront enlever le masque pour s'exprimer.

La Présidente informe que la séance a été convoquée conformément à l'article 28 du règlement du Conseil général, par courrier personnel à chaque conseillère et conseiller général et enfin dans la Feuille d'avis officielle no 46 du 19 novembre 2021, page 2048. A cause des restrictions sanitaires, aucun tout-ménage n'a été envoyé.

L'assemblée ayant été convoquée conformément à la loi, elle peut délibérer valablement et la Présidente déclare la séance ouverte à 20h02.

Comme d'habitude, les débats seront enregistrés pour faciliter la rédaction du procès-verbal. Les personnes qui s'expriment veuillent bien préciser leur prénom et nom pour la tenue du procès-verbal et pour la presse.

La Présidente passe à la lecture du tractanda :

1. Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil général du 31 août 2021.
2. Budget 2022.
  - 2.1. Présentation du budget de fonctionnement.
  - 2.2. Rapport de la Commission financière (fonctionnement et investissement).
  - 2.3. Questions / réponses sur le budget de fonctionnement.
  - 2.4. Présentation du budget des investissements :
    - a) 020.506.2 Elaboration d'un nouveau site internet communal.
    - b) 210.522.0 Participation à la construction du Cycle d'Orientation de la Broye.
    - c) 620.501.63 Assainissement du carrefour des Arbognes.
    - d) 620.501.64 Investissements routiers 2022.
    - e) 620.501.65 Stabilisation de la route de la Chanéaz.
    - f) 701.501.28 Etude séparatif des eaux usées / eaux claires des secteurs Sur-la-Ville et route de Léchelles à Montagny-la-Ville.
    - g) 790.500.3 Révision des indices du plan d'aménagement local (PAL).
  - 2.5. Vote général du budget d'investissement.
  - 2.6. Vote du budget de fonctionnement.
3. Institution d'une commission spéciale pour le projet sport et élection de ses membres.
4. Présentation de l'avant-projet sportif.
5. Réponses du Conseil communal aux questions du Conseil général lors des séances des 30 mars 2021 et 29 juin 2021.
6. Plan de législature 2021-2026.
7. Informations du Conseil communal.
8. Divers.

La Présidente demande s'il y a des remarques ou des questions sur la convocation et l'ordre du jour. Ce n'est pas le cas et La Présidente passe à la liste des présences par appel nominal.

29 personnes présentes, majorité 15.

La Présidente passe au point 1 de l'ordre du jour.

### **1. Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil général du 31 août 2021.**

La Présidente demande s'il y a des remarques ou des questions. Aucune remarque n'étant émise, la Présidente passe au vote. Le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil général du 31 août 2021 est accepté à l'unanimité.

La Présidente remercie Marie-Noëlle pour la rédaction de ce procès-verbal et passe au point 2 de l'ordre du jour.

## **2. Budget 2022.**

### **2.1. Présentation du budget de fonctionnement.**

La Présidente passe la parole à M. Gilbert Stocker, conseiller communal, responsable des finances.

M. Gilbert Stocker présente le budget 2022 au nom du Conseil communal. Il appartient, ce soir, au Conseil général, d'accepter ou non le budget pour la première fois sous le modèle comptable MCH2. Pour faciliter cette transition, le Conseil communal a décidé de présenter un budget 2022 MCH1 à titre indicatif de plus que la version MCH2.

En séance de préparation avec le groupe « Continuité & Avenir », les membres de ce groupe ont jugé utile qu'il présente quelques principes : calcul des charges et produits, changement de MCH1 - MCH2 concernant ce budget. Il espère que cette présentation sera utile en ce début de législature.

L'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2021 de la loi cantonale du 22 mars 2018 sur les finances communales a eu pour conséquence la mise en œuvre de la réforme du modèle comptable MCH2. Les objectifs principaux de ces nouvelles normes sont :

- rendre la situation plus transparente et cela n'est que plus aisé
- accorder aux autorités plus de compétences financières et de responsabilité politique

Une des modifications les plus importantes, c'est la réévaluation du patrimoine administratif et financier. Quand on parle de patrimoine administratif, on pense à l'exécution de certaines tâches tel que l'enseignement, on pense aux bâtiments d'écoles et quand on parle de patrimoine financier, c'est ceux qui sont sans liaison avec les tâches publiques, par exemple si une commune est propriétaire d'un restaurant ou d'un domaine.

Les tâches à réaliser par l'administration communale, c'est de procéder à l'inventaire des investissements effectués les 20 dernières années, par exemple : les routes, les sentiers, ce sont des comptes qui ne figuraient pas, jusqu'à maintenant, dans les comptes 2020 et qui ne figureront pas dans les comptes 2021, mais que nous allons retrouver en 2022.

Quand on parle d'activation des investissements, il indique l'extrait de l'article 3 du règlement du 6 octobre 2020 des finances (RFin) de la commune de Montagny qui a été validé à cette époque-là par le Conseil général. Il y a une limite d'activation de ces investissements, ce qui est en dessous de 20'000.—francs n'est pas activé, par contre ce qui est en dessus, est activé, les autres sont dans les comptes de résultats.

Par rapport à MCH2, un déficit budgétaire exceptionnel pourrait être présenté au législatif communal, comme ce soir, pour autant que la commune dispose d'un capital propre non affecté qui permet d'absorber ce déficit. Il rappelle également que sous MCH1, un déficit budgétaire exceptionnel pouvait être présenté, jusqu'à présent, pour autant que celui-ci ne dépassait pas le 5% des produits de fonctionnement.

Une dépense liée est une charge qui peut être ordonnée par une loi et au niveau du Conseil communal, du Conseil général, on a aucune marge de manœuvre quant à son montant, au moment de son engagement ou à d'autres circonstances essentielles. Cette dépense liée peut être liée par l'urgence car son inexécution met en péril le fonctionnement de la commune. Le législatif n'a aucune compétence pour maintenir ou supprimer une dépense liée du budget, par exemples :

- l'accueil sur les crèches

- la participation communale aux frais d'enseignement 1-8 H
- la participation enseignement CO
- la participation aux dépenses du Conservatoire
- la participation au Service social
- les subventions pour les EMS

Comme pour la DICS, le 55% des dépenses totales sont des dépenses liées, donc 5,8 mio sur 10,6 mio.

Pour les impôts sur le revenu et la fortune, le calcul est basé sur les chiffres communiqués par le Service cantonal des contributions. La statistique fiscale de la période 2019 pour les personnes physiques a été établie et correspond à l'état des taxations effectuées à la date du 30 juin 2021.

Le Conseil communal a décidé de reprendre tel quel les montants qui ont été communiqués, car il n'y a pas de raison de diminuer les recettes et prendre les charges telles que communiquées.

Il pense important de donner un exemple de compte qu'on retrouve dans le budget 2022 en MCH2. Il y a aussi un bilan, mais le bilan sera important l'année prochaine avec les comptes 2021.

Pour terminer, il met en consultation le budget de fonctionnement selon la classification fonctionnelle avec un total par chapitre avec les totaux en MCH1 et MCH2 et donne quelques explications.

M. Stocker en a terminé avec la présentation du budget.

La Présidente remercie M. Stocker et passe au point 2.2.

## **2.2 Rapport de la Commission financière (fonctionnement et investissement).**

La Présidente passe la parole à M. Olivier Dousse, Président de la COFI.

M. Olivier Dousse donne lecture du rapport de la COFI qui est retranscrit ci-après :

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs les membres du Conseil général,

### **I. Mission de la Commission financière**

Selon l'article 72 lettre b LFCo, il appartient à la Commission financière (ci-après COFI) d'examiner le budget et de donner son préavis sous l'angle de l'engagement financier au Conseil général.

### **II. Procédure suivie**

- a. Par courriels de l'administration communale du 28 octobre 2021, la COFI a reçu le dossier du budget 2022 comprenant :
  - les budgets de fonctionnement par classification administrative pour 2022 et 2021 ;
  - l'information du SCC sur le calcul de l'estimation fiscale 2022 et détail de l'estimation des recettes fiscales 2022 pour la commune ;
  - les budgets d'investissement par classification administrative 2022 et 2021 ;
  - les nouveaux investissements 2022 et le report d'investissement ;
  - les fiches des nouveaux investissements 2022
  - les comptes d'investissement 2020 détaillés par classification administrative ;
  - les comptes de fonctionnement 2020 détaillés par classification administrative ;
  - les comptes de fonctionnement 2021 détaillés par nature détaillée au 28.10.2021 ;
  - l'estimation des rentrées fiscales 2021 des personnes physiques au 28.10.2021 ;
  - les comptes d'investissement 2021 au 28.10.2021 ;

- le bilan intermédiaire au 28.10.2021 ;
- b. Dans sa séance du 2 novembre 2021, la COFI revoit en détail les différents comptes et postes du budget à la lumière des explications contenues dans les documents. Elle prépare une liste de questions qui sont transmises au Conseil communal.
- c. Par courriel du 6 novembre 2021, la COFI reçoit les réponses à ses questions.
- d. Le 8 novembre 2021, les membres de la COFI participent à une séance avec le Conseil communal incorpore, au cours de laquelle les réponses aux questions posées ont été développées, davantage précisées et certains points du budget expliqués en détail.
- e. A la suite, la COFI tient une séance d'analyse, de discussion et d'appréciation ; elle finalise sa position et prépare son rapport.

### III. Présentation succincte du Budget

Le budget 2022 a été préparé selon les normes comptables dites « MCH1 » pour faciliter la comparaison avec les exercices précédents. Un budget selon les normes MCH2 nous a été transmis lors de la séance avec le Conseil Communal.

#### Budget de fonctionnement 2022

Le budget de fonctionnement présente un résultat déficitaire de CHF 126'464.54, (représentant 1,19% des produits), selon les chiffres suivants :

Total des charges	11'081'232.91	Total des produits	10'954'768.37
Imputations internes	( 366'469.75)	Imputations internes	(366'469.75)
Charges réelles	10'714'763.16	Produits réels	10'588'298.62

Le total des charges réelles budgétées s'élève à CHF 10'714'763.16, soit une augmentation par rapport aux chiffres, hors imputations internes, de 9.24% du budget 2021.

Le total des produits réels budgétés s'élève à CHF 10'588'298.62, soit une augmentation de 10.06% par rapport au budget 2021. Les entrées fiscales ont été budgétées par le Conseil communal en tenant compte des documents transmis par l'Administration cantonale.

#### Budget des investissements 2022

Le budget des investissements montre un excédent des dépenses de CHF 7'421'344.30, net des recettes de taxes et subventions éventuelles, analysés en Nouveaux investissements pour CHF 3'313'962.00 et en Report d'exercices passés pour CHF 4'107'382.30, comme détaillé ci-dessous.

No de cpte	Libellé	2022	
	<b>NOUVEAUX NVESTISSEMENTS</b>		
	<b>Financé par la fiscalité</b>	Dépenses	Recettes
020.506.2	Elaboration nouveau site internet communal	20'000.00	
210.522.0	Particip. construction/transformation CO de la Broye	2'876'962.00	
620.501.63	Assainissement carrefour des Arbognes à Cousset	310'000.00	
620.501.64	Investissements routiers 2022	57'000.00	
620.501.65	Stabilisation Route de la Chanéaz à Montagny-les-Monts	35'000.00	
790.500.3	Révision du PAL – Etudes complémentaires pour révision des indices de construction	30'000.00	

	<b>Total des nouveaux investissements financés par la fiscalité</b>	<b>3'328'962.00</b>	<b>0.00</b>
	<b>Financé par les taxes (eau potable, épuration, raccordement, déchets) :</b>		
710.501.28	Etude séparatif EU/EC sur la Ville-Rte de Léchelles	25'000.00	
700.610.00	Taxes de raccordement eau potable		20'000.00
710.610.00	Taxes de raccordement eaux usées		20'000.00
	<b>Total des nouveaux investissements financés par les taxes</b>	<b>25'000.00</b>	<b>40'000.00</b>
	<b>Total des Nouveaux Investissements</b>	<b>3'353'962.00</b>	<b>40'000.00</b>
	<b>REPORTS D'INVESTISSEMENTS</b>		
290.503.0	Entretien et rénovation bâtiments scolaires MLV et Mannens (report de 2021)	214'000.00	
294.503.11	Crédit d'étude pour Centre scolaire Cousset (report de 2020)	189'583.20	
294.503.12	Crédit pour concours d'architecture école Cousset (de 2020)	232'818.65	
340.503.1	Crédit d'étude 2021 installations sportives à Cousset (report de 2021)	163'000.00	
620.501.00	Aménagement piétonnier sur Côte des Esserts Cousset (report de 2021 ./ dépenses 2021)	88'830.45	
620.501.01	Investissements routiers 2021 (report solde de 2021) pour goudronnage Route du Botset à Mannens	100'000.00	
620.501.62	Investissements routiers 2020 (report solde de 2020) pour trottoir Route du Jordil à Mannens	430'000.00	
620.661.00	Subventions cant. pour Route du Botset à Mannens (report de 2021)		27'000.00
650.501.1	Construction abri bus à MLM (report de 2021 ./ dépenses 2021)	18'550.00	
700.501.41	Investissements 2020 – Distribution eaux potables (report de 2021 pour chambre de captage sur réseau d'eau entre Torny et Grandsivaz)	60'000.00	
700.501.43	Remplacement conduite d'eau potable Rte du Jordil Mannens	106'000.00	
710.501.23	Assainissement EC/EU Mannens étape 2 (solde 2021 ./ dépenses 2021)	1'587'600.00	
710.501.27	Investissement 2020 – Epuration (report 2021) pour séparatif MLV et étude bassin de rétention à MLM	900'000.00	

790.500.3	Révision du PAL – Etudes complémentaires (report 2021) pour travaux suite DAEC	44'000.00	
	<b>Total des Report d'Investissements</b>	<b>4'134'382.30</b>	<b>27'000.00</b>

### **Nouveaux Investissements**

La COFI a analysé individuellement chaque investissement et a les commentaires suivants.

1. L'investissement concernant la participation communale à la construction du CO de Cugy sera traité de la même manière que l'investissement de l'EMS des Fauvettes, à savoir un paiement unique.
2. Investissements financés par la fiscalité  
La COFI rend un préavis favorable à l'approbation de ces nouveaux projets.
3. Investissements financés par les taxes  
La COFI rend un préavis favorable à l'approbation de ces investissements.

### **Reports des années précédentes**

Ces investissements ont déjà fait l'objet d'une approbation lors de séances précédentes du Conseil général.

### **IV. Conclusion**

Sur la base des procédures effectuées et, en particulier, celles décrites ci-dessus, la COFI conclut que

- Le budget respecte les principes de comptabilité publique tels que définis par les articles 9, 10 et 11 LFCo.
- Le budget respecte le principe de la non compensation des dépenses avec les recettes.

En conséquence, la COFI préavis favorablement le budget de fonctionnement et le budget d'investissement dans leur ensemble.

Olivier Dousse	François Egger	Sandrine Haldimann	Anthony Berger	Marc Küng
Président	Membre	Secrétaire	Membre	Membre

La Présidente remercie M. Dousse et passe au point 2.3.

### **2.3 Questions / réponses sur le budget de fonctionnement.**

La Présidente demande s'il y a des questions ou des remarques sur le budget de fonctionnement.

Aucune remarque ni question, la Présidente passe au point 2.4.

### **2.4 Présentation du budget des investissements :**

La Présidente informe que les investissements seront présentés par le conseiller ou la conseillère responsable et seront votés individuellement au fur et à mesure.

**a) 020.506.2 Elaboration d'un nouveau site internet communal.**

La Présidente passe la parole à M. Jean-Luc Clément, Syndic.

M. le Syndic salue toutes les personnes présentes. En préambule, il tient à remercier l'administration et les employés communaux pour la mise en place de la salle et de la séance.

Pour le site internet, aujourd'hui, on a un site internet un petit peu bateau, pas très adapté aux communes. Le renouvellement va permettre de mieux répondre aux besoins d'une commune et le choix s'est porté sur une société qui est spécialisée justement dans les sites pour les communes. Il est possible d'aller voir le site de la commune de Gruyère, de Pringy, et différentes communes. L'avantage est qu'il y aura les informations directes plus aisées par le biais d'un concitoyen qui permet une interaction directe avec l'administration et pour mettre à jour par exemple le calendrier des sociétés. Ce sera un site beaucoup plus utile pour les citoyens, la commune, pour pouvoir donner des informations. M. le Syndic a été surpris du montant. Ce sont des choses qui peuvent être évolutives. C'est déjà un premier jet et si nécessaire, le Conseil communal reviendra en cas d'adaptions très utiles. Pour l'aspect technique, en cas de questions, il passe la parole à l'administration ou à deux ou trois de ses collègues du Conseil communal. Il ouvre les débats.

La Présidente demande s'il y a des questions ou des remarques. Comme il n'y a pas de question, la Présidente passe au vote.

Que celles et ceux qui acceptent l'investissement de Fr. 20'000.00 pour l'élaboration d'un nouveau site internet communal, ainsi que le recours à l'emprunt si nécessaire s'expriment en levant la main.

**Le budget d'investissement 020.506.2 Elaboration d'un nouveau site internet communal d'un montant de Fr. 20'000.00 et le recours à l'emprunt si nécessaire est accepté à l'unanimité.**

La Présidente passe au point suivant.

**b) 210.522.0 Participation à la construction du Cycle d'Orientation de la Broye.**

La Présidente passe la parole à M. Yannis Baillet, conseiller communal en charge des écoles.

M. Baillet dit qu'il s'agit d'une charge qui ne peut pas être influencée, la seule chose influençable, comme l'a relevé la COFI, c'est le fait d'avoir choisi le paiement en une seule fois au lieu d'étaler sur plusieurs années, car ceci est plus avantageux pour la commune. Le coût estimé de la construction du CO de la Broye est à environ 45 Mio, qui, après retrait des subventions, revient à environ 31 Mio, ce qui donne à charge de la commune de Montagny un montant de Fr. 2'876'962.00.

M. Daniel Francey, groupe « Les 7Villages », demande combien de communes participent à ce financement.

M. Baillet répond toutes les communes de la Broye, donc 19 communes, en proportion des habitants.

M. Gilbert Fragnière, groupe « élan citoyen », demande si les communes vaudoises sont comptées puisqu'elles commencent à venir dans les écoles fribourgeoises.

M. Baillet répond qu'il ne pense pas, non.

M. Marc Küng, groupe « Les 7Villages », demande si ces chiffres sont définitifs, ou est-ce qu'il pourra y avoir des surprises après coup.

M. Baillet répond qu'il s'agit de chiffres définitifs, la seule chose qui peut évoluer ce sont les coûts de fonctionnement qui ne sont pas comptés ici.

Comme il n'y a plus de question, la Présidente passe au vote.

Que celles et ceux qui acceptent l'investissement de Fr. 2'876'962.00 pour la Participation à la construction du Cycle d'orientation de la Broye, ainsi que le recours à l'emprunt si nécessaire s'expriment en levant la main.

**Le budget d'investissement 210.522.0 Participation à la construction du Cycle d'Orientation de la Broye d'un montant de Fr. 2'876'962.00 et le recours à l'emprunt si nécessaire est accepté à l'unanimité.**

La Présidente passe au point suivant.

**c) 620.501.63 Assainissement du carrefour des Arbognes.**

La Présidente passe la parole à M. Sébastien Rossier, conseiller communal, responsable des routes.

M. Rossier salue toutes les personnes présentes.

Suite à une étude de Christe & Gygax sur la mobilité et la sécurité routière, il en est ressorti que le carrefour des Arbognes était peu visible, qu'il manquait une traversée piétonne et qu'il y avait aussi des problèmes de sécurité, surtout au niveau des piétons qui traversent le carrefour. Maintenant que la Côte-des-Esserts est bien bâtie, beaucoup de gens descendent depuis la route qui vient des Arbognes et coupent directement sur le quai de la gare. Lorsque le passage à niveau est fermé, les voitures s'encolonnent et une fois que la colonne dépasse le carrefour, il est possible de dépasser sur la droite, il est interdit, mais il est possible de dépasser sur la droite, et puis les voitures longent le trottoir. Voilà les priorités pour modifier ce carrefour.

Un premier projet présenté lors d'une dernière séance n'a pas abouti et ensuite après avoir demandé un crédit d'étude en 2020, il est ressorti le projet présenté ce soir. M. Rossier explique ce projet qui est visible sur le rétroprojecteur, notamment sur le nouveau tronçon, l'emplacement d'un îlot franchissable, le déplacement d'un candélabre et l'emplacement du passage piétons.

Lors du dernier projet, il n'a pas été tenu compte des camions longs bois et aussi les semi-remorques qui vont chercher par exemple la sciure à la scierie des Arbognes, ce qui a été fait dans ce projet.

Le projet a été étudié par le bureau Küng & Associés SA. Le coût de l'aménagement est de Fr. 310'000.00.

M. Rossier est à disposition pour d'éventuelles questions.

La Présidente remercie M. Rossier.

M. Gilbert Fragnière, groupe « élan citoyen ». Les voitures qui viennent depuis les Arbognes en direction de Fribourg, s'il y a un encolonnement avec les barrières fermées, n'y a-t-il pas un risque qu'elles passent sur la gauche pour contourner cette ligne d'attente.

M. Rossier répond que la ligne d'arrêt pour les voitures est modifiée et empêche ceci.

M. Daniel Francey, groupe « Les 7Villages », demande si, au niveau de la dangerosité, l'étude a été faite sur toute la commune.

M. Rossier répond oui.

M. Daniel Francey, groupe « Les 7Villages », a alors une remarque. Si on compare ce carrefour à la route de Grandsivaz, où il y a deux fois plus de véhicules, y'a pas de trottoir, y'a pas de passage clouté et il y a eu, sauf erreur, une dizaine d'accidents à la bifurcation qui descend sur Cousset, alors, il trouve qu'il y a une petite erreur-là, car on fait joliment de choses ici en bas et on délaisse un peu les autres localités.

M. Rossier demande s'il parle du carrefour à Grandsivaz sur la route cantonale.

Mme la Présidente dit que le Conseil communal prend note, il méditera sur la question.

M. François Egger, groupe « Continuité & Avenir » dit qu'il est vrai que la sécurité est l'affaire de tout le monde, les piétons, les automobilistes, les cyclistes, des jeunes, des moins jeunes, d'ailleurs y'a un investissement prévu au point suivant, un crédit d'étude auprès de l'HEIA, et l'HEIA prend dans cette étude la sécurité, la mobilité. Notre groupe est plutôt favorable à une étude globale à l'échelle de la commune avant de faire l'investissement de Fr. 310'000.—pour ce carrefour. Il y a certainement des adaptations à faire, comme pour le passage piétons et aussi la problématique du trottoir.

M. Gérald Pidoud, groupe « Continuité & Avenir », dit que la sécurité oui, mais pour le passage à piétons, on peut le mettre n'importe où, les gens continueront à traverser n'importe où.

M. Olivier Corboud, groupe « élan citoyen » demande si les places de parc de l'usine de portes ont été prises en considération dans le projet.

M. Rossier répond que les places de parc et le trottoir sont déjà là et les voitures vont continuer à passer par-dessus le trottoir comme aujourd'hui, ce n'est pas un souci.

M. Jonathan Joye, groupe « Continuité & Avenir ». Cet investissement de Fr. 310'000.— est énorme pour pas grand-chose, comparé à maintenant, la solution proposée n'améliore pas énormément la sécurité.

M. Rossier veut juste rappeler que le premier projet était de Fr. 900'000.— et aujourd'hui avec Fr. 310'000.—, d'autres solutions ont été étudiées par un bureau d'ingénieurs, des professionnels, pour la sécurité routière. Il est bien conscient qu'il y a d'autres endroits dangereux sur la commune, et c'est pour ça qu'il y a une autre étude sur cette mobilité et la mobilité douce, les voitures et les vélos. Il faut bien commencer par un bout et c'est pourquoi il propose dans un premier temps, la suite et la continuité de ce projet de carrefour sur les Arbognes qui avait déjà été présenté. Il n'est pas possible d'empêcher les piétons s'ils veulent continuer à passer à un autre endroit que le passage piétons, à part mettre un policier et amender. C'est déjà une solution bien plus élégante au niveau sécurité. Le passage piétons est actuellement au milieu du village, donc on peut comprendre qu'ils traversent au carrefour et maintenant s'il est vraiment là, le piéton n'a plus d'excuses. C'est peut-être Fr 310'000.— mais s'il y a vraiment un accident et une vie qui est perdue d'un enfant qui va prendre le train ou un accident de la circulation, on va se dire que ce montant aura été bien investi. C'est la proposition du Conseil communal et c'est au Conseil général de prendre la décision.

M. Gérald Pidoud, groupe « Continuité & Avenir » comprend que l'îlot est franchissable devant les usines, donc les gens pourront encore passer dessus.

M. Rossier répond que sur la place abaissée, la première sécurité c'est le candélabre et la 2ème sécurité, c'est un rebord pour protéger les piétons, ce qui est franchissable c'est la partie en pavés, en montrant l'endroit sur le plan au rétroprojecteur.

Comme il n'y a plus de question, la Présidente passe au vote.

Que celles et ceux qui acceptent l'investissement de Fr. 310'000.00 pour l'Assainissement du carrefour des Arbognes, ainsi que le recours à l'emprunt si nécessaire s'expriment en levant la main.

**Le budget d'investissement 620.501.63 Assainissement du carrefour des Arbognes d'un montant de Fr. 310'000.00 et le recours à l'emprunt si nécessaire est accepté par 20 voix pour et 9 voix contre.**

La Présidente passe au point suivant.

**d) 620.501.64 Investissements routiers 2022.**

La Présidente passe la parole à M. Sébastien Rossier, conseiller communal, responsable des routes.

M. Rossier informe qu'il s'agit des investissements routiers courants suite à des dégâts dus à l'hiver et de stabilisations des routes.

M. Gilbert Fragnière, groupe « élan citoyen » demande des précisions sur les travaux de la route de la Fenetta - reprise et stabilisation.

M. Rossier répond que lorsque l'on vient de Montagny-les-Monts, il s'agit du virage juste en dessus de la descente chez Dominique Moullet et sur la droite en descendant sur Cousset, l'affaissement de la chaussée car le coffre de la route a lâché. Avant que les dégâts empirent et éviter que la chaussée se fissure, cela consiste à couper le goudron, reprendre et refaire la fondation.

M. Gilbert Fragnière, groupe « élan citoyen », chemin du réservoir à Montagny-les-Monts, est-ce qu'il s'agit du chemin qui mène au réservoir d'eau qui est en dessus de chez Hubert Oberson.

M. Rossier répond par l'affirmative.

Comme il n'y a plus de question, la Présidente passe au vote.

Que celles et ceux qui acceptent l'investissement de Fr. 57'000.00 pour les Investissements routiers 2022, ainsi que le recours à l'emprunt si nécessaire s'expriment en levant la main.

**Le budget d'investissement 620.501.64 Investissements routiers 2022 d'un montant de Fr. 57'000.00 et le recours à l'emprunt si nécessaire est accepté à l'unanimité.**

La Présidente passe au point suivant.

**e) 620.501.65 Stabilisation de la route de la Chanéaz.**

La Présidente passe la parole à M. Sébastien Rossier, conseiller communal, responsable des routes.

M. Rossier a détaillé dans le dossier de convocation, il est à disposition pour répondre aux questions.

M. Jérémy Joye, groupe « Continuité & Avenir », n'a rien contre de refaire ce chemin communal, d'ailleurs des chemins communaux dans cet état, voire pire, il y en a aussi à Villarey, à Montagny-la-Ville, à Grandsivaz, à Mannens, mais on parle dans le programme de la législature 2021-2026 d'un remaniement parcellaire. Dans le cadre d'un remaniement parcellaire, tous ces chemins communaux seraient refaits avec des aides financières du canton et de la confédération. Il pense qu'avant de refaire ce chemin de la Chanéaz, il faut que le Conseil communal se positionne si, oui ou non, il a la volonté de lancer une étude préliminaire d'un remaniement parcellaire. Donc, il invite les membres du Conseil général, ce soir, à refuser cet investissement afin que le Conseil communal se positionne avant tout sur sa stratégie pour refaire tous ces chemins communaux qui sont dans un état misérable. Il remercie pour l'attention.

M. le Syndic informe au niveau du remaniement parcellaire. Avec M. Stocker, ils ont rencontré les agriculteurs, et ils ont fait un petit sondage, bien sûr, c'étaient uniquement les exploitants et pas les propriétaires. Le résultat était de 50/50, cela veut dire qu'il n'y a pas une grande volonté de mettre en place un remaniement parcellaire. Ils ont rencontré les services de l'état qui seraient d'accord de faire une première étude de faisabilité qui coûterait quelques centaines de milles francs mais, si on ne réalise pas, ce serait payé par l'Etat. Ce qu'il faut savoir c'est que pour mettre en place un remaniement parcellaire, surtout de cette ampleur, le tout avec les forêts, il faudrait 10/15 ans pour qu'il aboutisse, en tous les cas 10 ans. Le Conseil communal va s'occuper du dossier et va réunir tous les paysans, les propriétaires et voir s'il y a une faisabilité.

M. Jérémy Joye, groupe « Continuité & Avenir » dit que ce chemin peut être déplacé. Maintenant le Conseil communal doit se positionner si oui ou non, il veut faire ce remaniement.

M. le Syndic répond que le Conseil communal ne peut pas se positionner, mais uniquement se positionner de proposer de le faire, la balle est chez les agriculteurs et les propriétaires. Le Conseil communal veut bien soumettre l'idée, mais la balle n'est pas chez eux. Ils veulent bien lancer une étude préliminaire si la probabilité de réussite est supérieure à 50,2%, pour autant qu'il y ait une volonté de 60, 70, 80 % de faire ce remaniement, on ne va pas dépenser Fr. 150'000.—et à la fin on ne va pas le faire. Le Conseil communal aimerait avoir une volonté forte mais cette volonté, pour le moment, on ne la sent pas. C'est sûr que le Conseil communal va réunir tous les intervenants, mais pendant cette législature, ils ne vont pas arriver à mettre ça, peut-être en route, mais à terme non. On ne va pas laisser ce chemin comme ça, si on ne fait rien, ce chemin va nous coûter.

M. Jérémy Joye, groupe « Continuité & Avenir » dit que le Conseil communal doit mettre une stratégie en place pour la réfection des chemins communaux.

M. Gilbert Fragnière, groupe « élan citoyen » rebondit sur l'analyse du remaniement parcellaire, cela l'interpelle énormément vu qu'on va vers de gros investissements, et doute fort que la commune a les capacités financières pour investir dans un remaniement parcellaire. On sait qu'un essai de remaniement parcellaire à Mannens-Grandsivaz a échoué, et là il n'y a que les exploitants qui ont été concertés et quand il y aura encore tous les autres petites exploitants, il pense que ce sera encore une autre paire de manche. Il pense que c'est quelque chose qui coûte une fortune.

La Présidente demande au Conseil communal de tenir compte du vœu de prendre conscience de ce remaniement parcellaire à réfléchir.

M. Rossier précise que concernant ce tronçon, il n'a pas été choisi par hasard. Effectivement, on a pensé au remaniement parcellaire possible et probable, mais il faut au moins 10 ans pour qu'on aboutisse avec quelque chose de concret, pour les parcelles c'est peut-être un petit peu avant, mais pour les chemins ce n'est pas avant 10 ans. Ce chemin est déjà bien utilisé aujourd'hui pour aller en forêt. La forêt de la Chanéaz est déjà remaniée, ce tronçon lors d'un remaniement parcellaire ne va pas changer. Il rejoint M. Jérémy Joye qu'il y a plein d'autres chemins à stabiliser, mais celui-ci n'a pas été choisi au hasard.

M. Gérald Pidoud, groupe « Continuité & Avenir ». Le chemin n'a pas été choisi par hasard, le 60/70% des gens qui l'utilisent c'est pour les champignons.

M. Rossier répond que qu'il s'agit d'un lieu de promenade et pas uniquement pour les champignons. Pendant la période du confinement, l'endroit a été prisé pour aller se balader en famille, cela fait partie des loisirs, aussi pour aller courir.

Comme il n'y a plus de question, la Présidente passe au vote.

Que celles et ceux qui acceptent l'investissement de Fr. 35'000.00 pour la Stabilisation de la route de la Chanéaz, ainsi que le recours à l'emprunt si nécessaire s'expriment en levant la main.

**Le budget d'investissement 620.501.65 Stabilisation de la route de la Chanéaz d'un montant de Fr. 35'000.00 et le recours à l'emprunt si nécessaire est accepté par 21 voix pour et 8 voix contre.**

La Présidente passe au point suivant.

**f) 701.501.28 Etude séparatif des eaux usées / eaux claires des secteurs Sur-la-Ville et route de Léchelles à Montagny-la-Ville.**

La Présidente passe la parole à M. Rémy Grether, conseiller communal, responsable des eaux.

M. Grether veut profiter de présenter la problématique de la mise en séparatif. La commune compte 4 villages importants dont deux ne sont pas en séparatif, il s'agit de Mannens et Montagny-la-Ville. On arrive à bout touchant pour le projet de Mannens, tous les crédits ont été votés lors de la législature précédente, il reste une dernière étape. Pour Montagny-la-Ville, on n'est pas encore au bout, toutes les études parcellaires ont été faites par le bureau Ribli SA, tous les biens-fonds ont été étudiés, il reste à faire les plans de raccordement. Le crédit de ce soir concerne le dernier secteur à étudier, Sur-la-Ville et la route de Léchelles. Tout le reste a été fait et le projet est en cours d'élaboration par rapport aux crédits déjà votés. Ce qui est demandé ce soir c'est l'étude des secteurs Sur-la-Ville et route de Léchelles, les crédits seront votés ultérieurement. Pour le Conseil communal, l'idéal serait de terminer toutes ces infrastructures durant cette législature, sachant que nous serons raccordés à la step régionale fin 2025, début 2026, et qu'il serait très souhaitable qu'il n'y ait plus d'eau claire allant à la step, car on va payer notre participation à l'Eparse au m<sup>3</sup> d'eau traité. Si on arrive à cette échéance à mettre tout en séparatif on aura un optimum pour payer un minimum à l'Eparse.

M. François Egger, groupe « Continuité & Avenir » demande quand sont prévus le début des travaux à Mannens.

M. Grether répond que la mise à l'enquête est en cours, le bureau Ribli SA est en train de sortir les métrés pour les soumissions, les travaux sont prévus au printemps 2022.

Comme il n'y a plus de question, la Présidente passe au vote.

Que celles et ceux qui acceptent l'investissement de Fr. 25'000.00 pour l'Etude séparatif des eaux usées / eaux claires des secteurs Sur-la-Ville et route de Léchelles à Montagny-la-Ville, ainsi que le recours à l'emprunt si nécessaire s'expriment en levant la main.

**Le budget d'investissement 701.501.28 Etude séparatif des eaux usées / eaux claires des secteurs Sur-la-Ville et route de Léchelles à Montagny-la-Ville, d'un montant de Fr. 25'000.00 et le recours à l'emprunt si nécessaire est accepté à l'unanimité.**

La Présidente passe au point suivant.

**g) 790.500.3 Révision des indices du plan d'aménagement local (PAL).**

La Présidente passe la parole à M. Stéphane Currat, conseiller communal, responsable du PAL.

M. Currat. Le Conseil général a reçu le descriptif sur l'offre demandée à notre bureau d'urbanisme communal. Comme c'est un peu technique, il propose de prendre un petit moment pour faire un petit rappel sur ce que sont ces indices et ces termes.

D'abord qu'est-ce qu'un indice de construction. On le trouve dans le règlement communal d'urbanisme, c'est un règlement disponible sur le site Internet, un règlement qui fait partie du PAL, Plan d'aménagement local, qui se révisé tous les 15, 20 ans et qui définit les zones de chaque parcelle dans la commune. Il donne un exemple sur les indices de constructions. Il y a deux indices qui définissent la taille maximale de la construction, pour une zone Village, on a un indice IBUS de 1,4 et un indice IOS de 0,40.

L'indice IBUS, c'est l'indice brut d'utilisation du sol, donc celui-là considère les surfaces de planchers utiles de chaque étage du bâtiment en question qui sont reportées sur la surface constructible de la parcelle et c'est là qu'on se retrouve avec l'indice 1,4 pour une zone Village.

L'indice IOS, occupation du sol, c'est une vue projetée aérienne de l'emprise du bâtiment divisé par la surface de la parcelle et c'est là qu'on a 0,40 pour une zone Village.

Pourquoi modifier les indices ? Il y a deux raisons qui ont amené à proposer cet investissement, donc c'est un sujet qui a été discuté par la commission d'aménagement, qui a suivi à l'unanimité cette proposition. D'abord, les indices sont trop élevés. Il faut savoir que ces indices-là ont été mis en place, il y a environ 10-15 ans, en même temps que le canton avait modifié la façon de calculer ces indices IBUS et IOS. C'est-à-dire que le canton avait une grosse volonté de densification, et aujourd'hui on se rend compte que dans les villages ruraux comme les nôtres, ces indices sont trop élevés. Deux exemples, au centre du village de Mannens, on a des promoteurs qui optimisent au maximum la surface disponible et on se retrouve avec des places de jeux qui sont calculées encore pour être légal, mais qui font le tour du bâtiment jusqu'au bord de la façade, c'est légal mais pas forcément idéal. Également un autre immeuble sur le haut du village à Mannens, là aussi, les promoteurs avaient fait à la limite et ils n'avaient pas pu mettre des balcons sur l'immeuble, ce qu'ils ont réalisé une fois que la construction avait déjà commencé. Cet immeuble est parti en faillite et a été inoccupé pendant longtemps, et encore une fois c'est encore lié à ce taux qui était trop élevé. Ce premier point était pour la qualité de vie.

Un deuxième point, c'est pour que les promoteurs favorisent la qualité par rapport à la quantité avec des nouveaux contribuables avec de meilleurs revenus. Le revenu par contribuable est très faible à Montagny, en montrant la carte du canton de Fribourg. Pour améliorer cette tendance, il faut que les nouvelles constructions qui se fassent dans la commune, que les promoteurs fassent des appartements avec une plus grosse plus-value avec moins d'appartements, mais un peu plus luxueux.

Pourquoi payer Fr. 30'000.—pour changer juste quelques chiffres de ce règlement communal d'urbanisme ?

Afin d'avoir un dossier solide, fait par un bureau d'urbanisme, qui doit pouvoir convaincre le canton et lever les éventuelles oppositions. On risque de se retrouver avec des oppositions de propriétaires qui verront la valeur de leur terrain potentiellement diminuer légèrement avec une diminution des indices. Il faut savoir que dans ce dossier, le canton a son dernier mot. Le risque de refus par le canton existe, une fois que l'étude sera terminée et soumise au canton, bien que notre bureau d'urbanisme est confiant quant au succès de ce dossier.

Si ce dossier passe et qu'on arrive à modifier les indices dans les villages périphériques de la commune, il faudra aussi adapter le règlement sur les taxes d'eau pour retrouver le même équilibre, parce que les taxes d'eau sont basées sur les surfaces et les indices.

M. Daniel Francey, groupe « Les 7Villages », est-ce que vous pensez qu'en changeant l'indice, les constructions auront un niveau supérieur grâce à ce changement d'indice.

M. Currat répond qu'il n'y a pas énormément de levier que la commune peut actionner pour avoir des immeubles locatifs, qui sont plus haut de gamme, que ce qui est fait en général sur la commune. C'est un levier qui va permettre de faire ça.

M. Daniel Francey, groupe « Les 7Villages », demande s'il ne serait pas plus judicieux d'employer ces Fr. 30'000.—pour faire un règlement communal plus pointu à ce niveau-là, par exemple pour toutes constructions d'immeubles ou de bâtiments collectifs, d'avoir des parkings déjà souterrains, ce qui est déjà une plus-value, avec plusieurs places de parc, y compris au niveau de la mobilité avoir des routes un peu plus dynamiques que ce qu'on a.

M. Currat répond que pour avoir des routes plus dynamiques, c'est un investissement très important, ensuite pour le problème des parkings, on est toujours dans notre PAL et dans notre règlement sur les constructions, soumis à l'approbation du canton. C'est le canton qui dit ce qui est possible sur les parkings. Les promoteurs eux-mêmes aimeraient en faire plus, mais c'est le canton qui bloque.

M. Daniel Francey, groupe « Les 7Villages », a regardé le règlement d'exécution de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions établi par le Conseil d'Etat du canton de Fribourg, à l'article 62 « stationnement des véhicules » : toute construction doit disposer de places de stationnement dont le nombre et l'attribution aux usagers et usagères sont fixées par le règlement communal conformément à l'article 27. Alors, il pense que le Conseil communal n'a pas les mêmes règlements.

M. Currat répond que le Conseil communal suit les avis des professionnels, des urbanistes qui donnent les réponses à ces questions. Le règlement sur les places de parc se base sur les normes VSS actuellement disponibles qui ne sont pas plus restrictives que le canton. M. Currat donnera la réponse de par notre urbaniste qui donnera l'article de référence pour ce point.

M. Daniel Francey, groupe « Les 7Villages », attend la réponse de l'urbaniste.

M. Raphaël Pidoud, groupe « Les 7Villages », demande s'il y a encore beaucoup de terrains à construire dans cette commune, c'est 10 ans en arrière qu'il aurait fallu voir cela. Il trouve que c'est un peu tard, car il y a beaucoup de constructions où c'est très serré avec beaucoup de problèmes de places de parc.

M. Currat répond cette étude a été faite il y a 15 ans en arrière avec les indices en vigueur aujourd'hui. Effectivement, les surfaces constructibles ont beaucoup diminué, mais il faut savoir que maintenant ce sont plus des rénovations, on démolit un bâtiment pour refaire dessus des nouveaux. Ce n'est jamais trop tard.

M. Gilbert Fragnière, groupe « élan citoyen », pense qu'essayer de faire quelque chose pour éviter ces concentrations de bâtiments serrés avec peu d'espace autour est indispensable, et là M. Currat a parlé exactement de l'indice IBUS pour les taxes sur l'eau, si cela sera changé, c'est clair qu'elles doivent être adaptées et analysées en conséquence, comme cela est mentionné sur la facture d'eau que nous venons de recevoir.

Comme il n'y a plus de question, la Présidente passe au vote.

Que celles et ceux qui acceptent l'investissement de Fr. 30'000.00 pour la Révision des indices du plan d'aménagement local (PAL), ainsi que le recours à l'emprunt si nécessaire s'expriment en levant la main.

**Le budget d'investissement 790.500.3 Révision des indices du plan d'aménagement local (PAL) d'un montant de Fr. 30'000.00 et le recours à l'emprunt si nécessaire est accepté par 26 voix pour, 2 contre et 1 abstention.**

La Présidente passe au point suivant.

### **2.5 Vote général du budget d'investissement.**

La Présidente informe qu'au niveau procédure, le Conseil général doit voter globalement le budget des investissements tel qu'il a été présenté.

Il n'y a pas de remarque, la Présidente passe au vote.

Acceptez-vous le budget des investissements 2022 tel qu'il a été présenté ?

**Le budget des investissements 2022 est accepté à l'unanimité.**

### **2.6 Vote du budget de fonctionnement.**

La Présidente informe qu'également au niveau procédure, le Conseil général doit voter globalement le budget de fonctionnement.

La Présidente passe au vote. Acceptez-vous le budget de fonctionnement tel qu'il a été présenté par M. Stocker, conseiller communal, responsable des finances ?

**Le budget de fonctionnement 2022 est accepté à l'unanimité.**

## **3. Institution d'une commission spéciale pour le projet sport et élection de ses membres.**

La Présidente propose le déroulement suivant :

- a. elle passe tout d'abord à travers du cahier des charges que les membres du Conseil général a reçu dans le dossier de convocation.
- b. elle ouvre la discussion et répondra aux questions
- c. elle passe au vote pour ou contre cette commission
- d. et si la commission est acceptée, nous passons au vote pour le choix des candidats de chaque groupe pour cette commission.

La Présidente reprend le point a) et donne lecture du cahier des charges qui fait partie du dossier de convocation :

Statut de la commission	Ce point sera en votation lors de la séance du 7 décembre
Organe de nomination	Le Conseil général
Article du règlement du CG concernant les commissions spéciales	<u>Commissions spéciales</u> <u>Article 26 Attributions (art. 15bis, 36 et 51bis LCo)</u> 1 Deux types de commissions spéciales peuvent être désignés : celles instituées pour la durée de la législature (art. 36 al. 1bis LCo) et celles instituées pour l'examen préalable de projets importants, ces dernières étant dissoutes une fois leur mission accomplie (art. 36 al. 2 LCo).  2 Les commissions spéciales examinent entre autres les propositions du Conseil communal et font une proposition au Conseil général tendant, soit à l'acceptation avec ou sans contre-proposition ou

	<p>amendement, soit au rejet, soit au renvoi du projet de décision soumis au Conseil général.</p> <p>3 Les commissions spéciales adressent au Conseil communal et aux membres du Conseil général leur rapport ou leur préavis et, le cas échéant, le rapport de minorité.</p> <p>4 Le Conseil général élit les membres des commissions spéciales qui ne sont pas désignés par le Bureau, au sens de l'art. 27 al. 1 ;</p>
Constitution	Elle est constituée d'un membre de chaque groupe et de la présidence du Conseil général.
But et contenu	Ce cahier des charges s'appuie sur le règlement du Conseil général. Il définit les tâches, les compétences, ainsi que les responsabilités de cette commission.
Durée du mandat	La commission est dissoute à la fin du projet « sports ».
Convocation des séances	La commission convient de rendez-vous réguliers avec le Conseil communal. Le PV de chaque séance est communiqué à chaque membre du Conseil général.
Tâches et responsabilité de la commission	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Elle donne son préavis lorsqu'une décision du Conseil communal est soumise au Conseil général.</li> <li>• Elle soutient le Conseil communal et rassure la population, elle montre une cohésion entre le Conseil communal et le Conseil général.</li> <li>• Elle relaie les questions, propositions de la population et du Conseil général au Conseil communal</li> <li>• Elle aide le Conseil communal en cas de problèmes sur le projet. Le Conseil communal peut s'appuyer sur la commission du Conseil général.</li> </ul>

La Présidente ouvre la discussion.

M. Marc Fragnière, groupe « élan citoyen », au nom du groupe, informe que ce point a été discuté à la séance de préparation. La majorité du groupe n'est pas favorable à l'institution de cette commission, elle souligne l'excellent travail au niveau de la communication et elle craint que l'institution de cette commission alourdisse le processus et donne du travail supplémentaire au Conseil communal et au responsable de ce projet.

M. François Egger, groupe « Continuité & Avenir ». Son groupe a invité M. Stéphane Currat à leur séance. Ce dernier a donné sa position par rapport à la commission de bâtisse actuellement en vigueur. La majorité du groupe est favorable à la commission sport du Conseil général.

Il n'y a plus de question et la Présidente passe au vote.

Que celles et ceux qui acceptent l'institution de la commission spéciale pour le projet sport s'expriment en levant la main.

**L'institution d'une commission spéciale pour le projet sport est acceptée par 20 voix positives, 8 non et 1 abstention.**

La Présidente passe au choix des candidats et tout d'abord elle remercie pour la création de cette commission. Elle veut juste préciser que, dans les tâches, c'est une commission qui va aider, qui va soutenir, et qui sera le porte-parole de la population. Ce sera un lien intéressant d'avoir et qui mettra encore plus en valeur l'excellent travail que fait M. Currat.

Concernant l'élection des candidats, par rapport à l'article 13 du règlement du Conseil général, nous pouvons voter en globalité les trois candidats qu'elle va proposer. Si le Conseil général ne veut pas procéder de cette manière, le Conseil général a la possibilité de le demander.

Le Conseil général est d'accord avec cette proposition et la Présidente propose de voter les trois candidats suivants :

- Candidat pour le groupe « élan citoyen » : Gilbert Fragnière
- Candidat pour le groupe « Les 7Villages » : M. Raphaël Pidoud
- Candidat pour le groupe « Continuité & Avenir » : M. Alexandre Margueron

Les personnes qui acceptent ces trois candidats sont priés de lever la main.

**Les trois candidats soit MM. Gilbert Fragnière, Raphaël Pidoud et Alexandre Margueron sont nommés à la commission spéciale du Conseil général pour le projet sport, par 26 voix positives, 2 non et 1 abstention.**

La Présidente résume les membres de cette commission :

- Présidence du Conseil général : Mme Monique Gründler jusqu'en mai 2022
- Groupe « élan citoyen » : M. Gilbert Fragnière
- Groupe « Les 7Villages » : M. Raphaël Pidoud
- Groupe « Continuité & Avenir » : M. Alexandre Margueron

A sa demande, la Présidente passe la parole à M. Currat.

M. Currat veut juste faire un petit commentaire par rapport à cette commission. Il ne met pas en doute la bonne volonté de la commission spéciale. Il lui tient à cœur de fournir au Conseil général ainsi qu'à la population une information de qualité, c'est-à-dire une information transparente et qui correspond au mieux à la réalité. C'est pourquoi, il sera important de préciser, par exemple dans le prochain journal communal, que cette commission n'a pas été faite en collaboration avec le Conseil communal, qui la jugeait inopportune et ralentissant inutilement le projet.

La Présidente remercie M. Currat, conseiller communal, et pense que le message sera transmis au comité de rédaction du Journal communal.

#### **4. Présentation de l'avant-projet sportif.**

La Présidente passe la parole à M. Stéphane Currat, conseiller communal en charge du dossier.

M. Currat passe à la présentation de l'avant-projet sportif, à savoir que depuis qu'on a décidé de voter le crédit d'étude, cela a pris du temps de choisir l'architecte, donc c'est ce dernier mois que nous avons vraiment pu travailler concrètement sur les plans de l'avant-projet. On a déjà fait pas mal de séances, on a quasiment 60 points qui ont été discutés avec l'architecte.

C'est la 4<sup>ème</sup> révision des plans qui sont présentés, qui ont déjà intégré les remarques du Conseil communal, du foot, du skater et de la commission de bâtisse. C'est déjà une solution assez aboutie, qui devrait plus trop subir des modifications.

M. Currat présente et commente en détail le projet en image 3D de la situation ainsi que les différents plans, le bâtiment, la buvette, les vestiaires.

On peut voir en autres : la buvette avec devant une grande rampe qui permet de faire l'accès handicapés, la partie couvert, le bâtiment avec à l'arrière les vestiaires sur le bas, la nouvelle place de jeux, la place multisports. Il commente également le plan de situation qui n'a pas changé.

Les matériaux choisis vus sur l'image 3 D peuvent encore changer. Actuellement les façades sont en bois et toute la partie toit et les deux extrémités sont en tôle métallique.

M. Currat annonce qu'on est tout à fait dans les temps avec le projet par rapport au premier planning transmis avec le crédit d'étude, c'est-à-dire que le crédit de construction devrait pouvoir se voter dans une assemblée extraordinaire le 15 mars.

M. Currat répond aux questions.

M. Olivier Corboud, groupe « élan citoyen », on parle à l'étage d'une salle multiusages, elle a disparu en fait.

M. Currat répond qu'elle est là, la salle multiusages c'est celle qui est séparable en deux.

M. Olivier Corboud, groupe « élan citoyen » demande combien de remarques faites, lors des e-mails où M. Currat a interpellé les membres du Conseil général, ont été retenus pour le projet.

M. Currat répond qu'il faut lui dire combien de remarques n'ont pas été retenues afin qu'il puisse donner une explication.

M. Olivier Corboud, groupe « élan citoyen » se rappelle une intervention sur le chemin pour l'intervention des pompiers.

M. Currat a remis tous les documents à l'architecte, pour qu'il puisse avoir un feeling avec les envies et les besoins, sur ce que tout le monde souhaitait. Il lui a remis ces documents avec des points plus spécifiques par rapport à ce que le Conseil communal souhaitait et qui intégrait cet accès pour les pompiers qui ici est garanti.

M. Marc Küng, groupe « Les 7Villages » demande pour quel usage sont prévues les deux salles de classes, qui va intégrer ces classes.

M. Currat répond qu'il s'agit de salles de classe potentiellement utilisables pour le cercle scolaire.

M. Marc Küng, groupe « Les 7Villages » avec le projet des écoles qui va arriver, avec un nouveau bâtiment, qui va intégrer ces deux salles.

M. Currat répond que le programme des salles de classes a été validé au moment du crédit de constructions, donc c'est une question qui aurait dû intervenir au moment du programme, pas maintenant qu'on a finalisé l'avant-projet.

M. Marc Küng, groupe « Les 7Villages » dit que ce n'est pas une critique, il retient la salle multiusages, mais il n'a pas souvenir d'avoir fait des salles de classe dans ce bâtiment.

M. Gilbert Fragnière, groupe « élan citoyen ». Oui on avait parlé des salles de classe pendant les travaux de réfection, de construction, y'avait peut-être un besoin de salles de classes avec aussi l'idée de déplacer l'extrascolaire. Le gros souci de la commune, qu'on a toujours, c'est le manque de salles pour les réunions, sauf erreur ces salles étaient aussi prévues pour les réunions de groupe, les aînés et autres.

M. Currat répond que le projet prévoit deux salles de classe ou une salle multiusages, ce qui permet d'être beaucoup plus flexible par rapport au projet de construction, pour transférer des salles de classe durant les travaux. Le but est que lorsqu'on transforme en salles de classes, que ce soient des salles de classes déjà légalisées, la configuration permettait de le faire assez facilement.

Mme Céline Fragnière, groupe « Les 7Villages », pense qu'au final la salle multiusages, c'est la salle de base. Est-ce que l'office sera équipé par une cuisine.

M. Currat répond oui il faudra pouvoir l'équiper, avec quelque chose d'assez léger.

Mme Céline Fragnière, groupe « Les 7Villages » voit qu'il y a un escalier pour accéder à l'économat et ne comprend pas exactement la configuration.

M. Currat répond qu'il y a un escalier de 5 marches environ, en principe l'escalier est de 15 marches et l'explique sur la vue en coupe.

Etant donné qu'il n'y a plus de question, la Présidente remercie M. Currat, Elle rappelle la date du 15 mars pré-agendée pour une séance extraordinaire du Conseil général.

## **5. Réponses du Conseil communal aux questions du Conseil général lors des séances des 30 mars 2021 et 29 juin 2021.**

La Présidente demande s'il y a des remarques par rapport aux réponses émises dans le document reçu.

Ce n'est pas le cas et la Présidente passe au point suivant.

## **6. Plan de législature 2021-2026.**

La Présidente passe la parole à M. le Syndic.

M. le Syndic. Quand le Conseil communal s'est penché sur le sujet, chacun a un petit peu réfléchi à ce qu'il pouvait proposer et c'est clair que ce n'est pas figé dans le marbre, donc il y aura toujours possibilité de faire des correctifs.

Les lignes directrices. Montagny est une commune saine, connaissant ses atouts et ses limites. La commune de Montagny reste une commune aux capacités financières limitées, mais nous voulons avancer en ménageant les ressources, c'est-à-dire en investissant avec rigueur, discernement et mesure. C'est la ligne que le Conseil communal s'est un petit peu fixée.

Dans les projets et actions. Dans l'agriculture et l'environnement, dans un premier temps, la chose qui est déjà mise en route, comme l'a dit très justement son collègue M. Grether, il y a la poursuite du projet Eparse, qui est l'épuration. On a aussi regardé, ça c'est M. Rossier qui va s'occuper au niveau des déchets, on veut faire une analyse, voir ce que l'on peut améliorer pour avoir une déchetterie qui soit plus confortable, c'est quelque chose qu'on envisage aussi d'étudier. On a aussi le remaniement parcellaire qui va être aussi un objectif, certes on verra si l'on pourra démarrer. Au niveau de l'eau, dans le dicastère de M. Grether, il y a le remplacement des compteurs. Il y a une chose, qui à son avis, est très importante, comme vous l'avez vu ce printemps et surtout cette année, les parasols étaient remplacés par les parapluies. Avec ces inondations, les volumes d'eau sont très importants en peu de temps. Le Conseil communal est sensible à faire une analyse très précise. Au niveau des lacs et cours d'eau, le canton a revu sa cartographie des risques avec les crues qui arrivent tous les 100 ans, tous les 300 ans et maintenant ils deviennent toujours plus prudents. On va prendre ce dossier vraiment très à cœur, ce qui va permettre de faire un réaménagement de l'Arbogne par rapport à la nouvelle école qui va être faite, un barrage qu'il faudra enlever. Quand des cours d'eau sont obstrués par des barrages, pour que les poissons puissent frayer, il faut faire des tobogans pour qu'ils puissent remonter les cours d'eau, il s'agit de mesures fédérales qui sont financées à hauteur de 80%.

Au niveau de l'administration, il y a la réforme du modèle comptable harmonisé MCH2, la consolidation des ressources d'information (le journal communal, le site internet), et l'optimisation du fonctionnement interne.

Au niveau des infrastructures, il y a le projet global divisé pour arriver un peu plus vite avec le projet sport très bien géré par M. Currat et ensuite on pourra s'attaquer aux écoles. Deux gros dossiers qui vont nous donner aussi une capacité financière, après avoir fait ces investissements, on va peut-être voir un peu plus clair sur notre capacité financière future.

En ce qui concerne la Mobilité, la sécurité routière, compte tenu de l'acceptation de ce soir pour l'aménagement du carrefour des Arbognes. Une étude de transports va être faite, donc au niveau du canton, c'est vrai qu'avec la commune de Prez, des synergies pourraient être faites pour les cars, car la commune n'a pas une immense capacité si quelqu'un veut aller travailler en transports

publics. Le canton a aussi une volonté de la mobilité douce, vélos et autres, et les transports publics permettraient aussi de décharger les routes. Des choses vont évoluer ces prochaines années par rapport aux transports publics au niveau du canton.

Au niveau des affaires sociales, santé, il n'y a pas des gros dossiers.

M. le Syndic pense avoir faire le tour des grandes lignes du plan de législation qui est évolutif. Dès que chaque projet va aboutir, ils auront la possibilité de présenter la capacité financière de la commune.

La Présidente remercie M. le Syndic et demande s'il y des questions.

Ce n'est pas le cas et la Présidente passe au point suivant.

## **7. Informations du Conseil communal.**

La Présidente passe la parole à M. le Syndic.

M. le Syndic n'a pas beaucoup d'informations nouvelles, le Conseil communal est à l'écoute sur les questions. Le Conseil communal suit les dossiers au fur et à mesure.

Il passe la parole à M. Baillet pour l'évaluation des besoins en places d'accueil préscolaire et extrascolaire.

M. Baillet commente le point sur l'évaluation des besoins en places d'accueil préscolaire et extrascolaire. C'est une évaluation qui est inscrite dans la loi sur les structures d'accueil extrafamilial de jour, qui doit avoir lieu tous les 4 ans. La dernière a eu lieu il y a un peu plus de 4 ans. Cette évaluation a été faite sur la forme d'un formulaire qui doit donner une indication sur le nombre et le type de places d'accueil que la commune doit assurer. Il existe plusieurs sortes d'accueil, soit l'accueil extrascolaire AES, les mamans de jour, les crèches, les ateliers de jeu, etc. Tout d'abord, merci beaucoup à toutes les familles qui ont répondu à ce questionnaire qui était assez long mais qui donne des informations assez intéressantes. Le taux de participation était d'un peu plus de 40%. On a un retour qui indique que les accueils présents sont utilisés par la population, qu'il y a un besoin d'heures supplémentaires, toujours est-il que notamment pour l'extrascolaire, surtout pour le midi et après l'école. On a aussi un besoin assez important d'accueils pendant les vacances scolaires. Les résultats complets vont être publiés par le biais du site internet et on va continuer à analyser ces résultats, si on doit aménager des heures supplémentaires et des mesures à mettre en place. Evidemment s'il y a des retours au niveau des accueils, n'hésitez pas à le faire et n'attendez pas 4 ans pour donner votre avis.

M. Currat présente le dossier sur les modifications du PAD Cousset-Centre, traité en commission d'aménagement. Cela consiste à faire une modification des zones et des indices actuellement en vigueur. La commune a été contactée par les propriétaires soit la société Quattro Invest et le groupe Grisoni-Zaugg SA. M. Currat lit le document de motivation soumis via leur bureau d'urbanisme.

Pour Quattro Invest, les locaux actuels ne sont plus adaptés aux besoins des différentes sociétés actuellement locataires des deux immeubles. De plus, les activités présentes sur le site demandent des mouvements réguliers de camions qui sont à l'origine de nuisances sonores au centre du village. Le déplacement des différentes activités dans une zone adaptée permettant la construction de locaux rationnels est actuellement à l'étude.

Pour le groupe Grisoni, propriétaire de quatre parcelles situées en zone résidentielle moyenne densité, la problématique principale qui doit être réglée est l'accessibilité au secteur. En effet, l'accès actuel prévu au sud-est des parcelles n'est pas optimal aussi bien en termes de constructibilité des parkings que des nuisances face à la zone résidentielle. Un accès nord-ouest permettrait de bénéficier de la pente du terrain pour la création d'un parking souterrain.

Le regroupement des parcelles des deux propriétaires permettrait d'augmenter l'attractivité de ce secteur central de Cousset.

Concrètement cela veut dire que les propriétaires, par le biais de leur bureau d'urbanisme, proposent d'abroger le PAD Cousset-Centre qui est actuellement en vigueur et de faire ensuite un changement d'affectation de zone Mixte I en zone de Centre et pour une partie une modification d'affectation de zone Résidentielle faible densité II en zone de Centre. Cela veut dire que nous allons nous retrouver avec un nouveau plan d'aménagement de détail qui permettra donc de créer un nouveau style Denner même un peu plus grand. Ce sera plus ou moins les mêmes indices constructibles, les mêmes affectations que maintenant. Cela va vraiment dynamiser, reconfigurer le centre du village de Cousset. Il faut savoir que tous les frais inhérents à cette étude sont à la charge des requérants, même les frais de commissions internes sont remboursés par les requérants et c'est vraiment un dossier qui ensuite sera traité en commission d'aménagement, parce que c'est vraiment la commune qui, au final dépose le dossier au canton. La commune a toujours le contrôle de ce qui va se passer. Le Conseil communal a donné, à ces deux propriétaires et au bureau d'urbanisme, son accord d'entrer en matière sur cette étude-là. Et maintenant sur les détails qui seront mis dans ce nouveau plan d'aménagement de détail, la commune a encore son mot à dire pour s'assurer qu'il ne se fasse pas n'importe quoi. M. Currat demande s'il y a des questions.

Etant donné qu'il n'y a pas de question, M. Currat passe au sujet suivant : Les lignes à haute tension à Cousset.

M. Currat donne quelques informations sur le dossier des lignes à haute tension qui traversent le village de Cousset. Grâce à M. le Syndic qui a réuni les gens du Groupe E avec les principaux opposants à ces lignes, il faut savoir qu'il y a vraiment des opposants de très longue date, à tout ce qui se fait sur les lignes qui traversent le village, lors des transformations. Ces opposants ont été vraiment satisfaits de pouvoir avoir une discussion avec trois responsables du Groupe E et de pouvoir exprimer leur ressenti par rapport à ça et de pouvoir aller de l'avant sur qu'est-ce qu'il serait possible de faire par rapport à ce dossier. Deux lignes traversent le village, une ligne 125 kV et une ligne 60 kV. Alors, Groupe E, lors de la séance, ont accepté de prendre à leur charge l'étude d'enfouissement des lignes, cela veut dire que nous leur avons demandé de faire trois études de chiffrer l'enfouissement de seulement la ligne 125 kV, ou seulement la ligne 60 kV ou les deux ensemble. Cela représente quand même une centaine d'heures de travail de leur part, dont ils sont prêts à donner et à mettre en place. Le résultat de l'étude est prévu à fin avril 2022 avec une présentation des différents résultats. Ensuite, le chemin est encore long avant que quelque chose de concret se fasse, mais c'est au moins la première pierre qui est posée. Il y aura encore beaucoup de discussions à avoir, si on va plus loin et quelle clé de financement serait mise en place pour cet enfouissement. Il faut savoir qu'actuellement, il y a des modifications des dossiers qui sont en cours sur ces lignes-là. Pour faire des modifications sur la ligne, ce sont des rehaussements sur certains piliers, les lignes qui sont en bas sont rehaussées à l'étage intermédiaire. Donc, ce sont des frais que le Groupe E doit faire, mais qu'ils n'auront pas besoin de faire en cas d'enfouissement et ces montants-là qui devraient être dépensés pour la mise à l'enquête, pourraient être donnés pour l'enfouissement des lignes. Donc, on est dans une situation un peu favorable. Comme le rappelle M. le Syndic, c'est même le double de ce montant-là qui pourrait être donné pour payer une partie de cet enfouissement des lignes.

M. Gilbert Fragnière, groupe « élan citoyen » voit qu'il est mentionné la satisfaction des opposants, mais est ce que les opposants ont été informés de la situation.

M. Currat répond que nous avons la satisfaction des 5 représentants des opposants présents avec le Groupe E et la prochaine étape va être de communiquer à chaque opposant le procès-verbal et cette situation-là, et leur demander s'ils sont maintenant d'accord de lever l'opposition. C'est clair que ce sera individuel pour chaque opposant. Ce qu'il a mentionné, ce sont uniquement les personnes présentes à la séance.

Etant donné qu'il n'y a pas de question, on passe au point suivant.

M. Gilbert Stocker présente la situation de la facturation des impôts 2021 au 30.10.2021.

M. Stocker dit qu'il s'agit de la situation par rapport à la situation de la facturation au 30.10.2021. Dans ce cas de figure, il y a de bonnes nouvelles et comme la COFI a aussi reçu ces informations, il n'y a pas de raisons qu'on ne partage pas avec vous ce soir les chiffres projetés. Bien entendu ces chiffres sont à prendre avec précaution, donc il y a bien entendu encore toutes les écritures de clôture, les réserves pour pertes sur débiteurs à analyser. Ce soir, par rapport au 30.10.2021, on peut dire qu'il y a Fr. 828'390.35 de recette d'impôts supplémentaires à ce qui avait été estimé par rapport au budget.

Etant donné qu'il n'y a pas de question, on passe au point suivant.

Mme Anne Bersier informe sur le Centre Médical de Montagny SA. Le Conseil communal a reçu une réponse de la Direction de la santé et des affaires sociales, un courrier daté du 17 novembre, dont elle donne connaissance. Depuis le mois d'août, il y a deux dossiers qui sont pendants auprès du Service de la santé publique s'agissant des autorisations de pratiquer de deux médecins qu'ils doivent préavisier. C'est la pratique lorsqu'il y a des demandes d'autorisation de pratiquer pour des médecins étrangers. Ces demandes ont été déposées auprès de la Direction de la santé et des affaires sociales au tout début du mois de septembre. En l'état, nous n'avons toujours pas de réponse. On attend toujours ces autorisations. Le Centre Médical Montagny SA fonctionne avec un médecin, qui travaille à 20%, un jour par semaine. Elle informe que le laboratoire pratique les tests PCR.

Le Conseil communal n'a pas d'autres informations et la Présidente passe au point 8.

## **8. Divers.**

La Présidente rappelle la séance extraordinaire du Conseil général agendée le mardi 15 mars 2022.

Mme Véronique Barras, groupe « élan citoyen » a juste une remarque par rapport au dossier de convocation de ce soir. Dedans, il y avait tout un tas de documents, par contre il n'y avait absolument aucune information pour le projet sportif, et elle demande que dorénavant les informations plus précises soient transmises aux conseillers généraux avant la séance. Elle trouve difficile de prendre connaissance de toutes ces informations qu'on a eues en séance et elle aurait aimé avoir toutes ces informations avant la séance.

La Présidente répond que la remarque a été entendue.

Mme Céline Fragnière, groupe « Les 7Villages ». Au niveau de la Côte-des-Esserts, il y a des chemins d'accès entre les différents niveaux de ce quartier. Quelque chose devait se faire entre la route Bas-des-Esserts et l'Impasse-de-la-Côte, est-ce que cela se fera un jour ou pas.

M. Rossier répond que les travaux ont été attribués et vont commencer jeudi.

M. Raphaël Pidoud, groupe « Les 7Villages » veut juste remercier les pompiers pour l'organisation du Téléthon, notamment le vendredi, une équipe motivée, dynamique, un accueil impeccable. Il est juste un peu déçu de la participation.

M. Sébastien Jaquet, groupe « Les 7Villages ». Ils ont mis au budget de cette année au niveau pompiers une formation, pour une partie de leurs cadres, pour les massages cardiaques, à savoir que sauf erreur à leur connaissance, il y a aussi un appareil à l'administration. Voilà, le budget a été revisité et ils ont annulé ce cours. Il trouve un petit peu dommage que l'appareil est là, et on parle de sécurité de personnes, et à sa connaissance, il n'y a personne apte à utiliser cet appareil.

Mme Anne Bersier répond que oui, il y a un défibrillateur installé à l'entrée de l'administration communale, y'en a d'autres qui vont être installés et l'année prochaine, en 2022, une information sera donnée pour l'utilisation de ces appareils et la possibilité de s'inscrire à un cours de premiers secours en collaboration avec les samaritains.

M. Gérald Pidoud, groupe « Continuité & Avenir ». En tant que commandant du feu, il dit qu'en 2022, ça peut arriver demain que quelqu'un ait une attaque ou quoique ce soit. Si vous voulez que ces appareils fonctionnent, il faut des « premier répondant ». Pour être « premier répondant » il faut des Natel allumés 24h sur 24h, comme les pompiers. Ils avaient au budget 15 pompiers pour « premier répondant », en collaboration avec les samaritains, mais le montant est enlevé de ce budget. Il ne pense pas que les pompiers vont venir l'année prochaine si la commune organise une information. Il espère que des personnes de la commune prendront part à cette séance et il faudra que ce soit des « premier répondant » autrement cela ne sert à rien.

M. le Syndic tenait à remercier toutes et tous, d'avoir assisté à cette séance du Conseil général et surtout il tenait à remercier ses 6 collègues du Conseil communal qui font un excellent travail, pour tout ce qu'ils font et souhaitent à toutes et à tous d'excellentes fêtes de fin d'année et que cela se passe super bien dans vos familles et que ce virus, l'année prochaine, on n'en parle plus. Par la même occasion, il voulait réitérer ses remerciements à l'administration. Il faut savoir que l'administration est un immense pilier, c'est la mémoire de la commune. C'est eux qui exécutent la grande partie des dossiers, ils sont très utiles, car tous les conseillers sont très jeunes dans ce nouveau job. La collaboration avec les employés est super importante. Il tenait à remercier tout le monde, on va mener à bien vos affaires, au mieux pour l'année 2022 et il passe la parole à Mme la Présidente qui va gentiment clôturer cette assemblée.

En conclusion de cette séance, la Présidente remercie le Conseil communal pour les cacahuètes, une belle attention, remercie également Marie-Noëlle pour la tenue du procès-verbal et merci aussi à Christophe d'avoir assisté à cette séance. Elle remercie toutes et tous ce soir. Elle souhaite à toutes et tous de très belles fêtes de fin d'année malgré les restrictions COVID et surtout elle transmet ses meilleurs vœux de très bonne santé, à tous et à vos familles, pour l'année 2022.

Il est 22h39, la Présidente clôt officiellement cette séance du Conseil général.

La Présidente :

La secrétaire :

Monique Gründler

Marie-Noëlle Bugnon

Nom	Prénom	Adresse	NPA	Localité	Liste no	Signature
Roy	Caroline	Route du Jordil 16	1775	Mannens	1 - élan citoyen	Présent (*)
Fragnière	Gilbert	Impasse Granges-Philing 32	1774	Cousset	1 - élan citoyen	Présent (*)
Corboud	Olivier	Route des Arbognes 20	1774	Cousset	1 - élan citoyen	Présent (*)
Fragnière	Marc	Route des Buissons 8	1774	Cousset	1 - élan citoyen	Présent (*)
Berger	Adrien	Route des Buissons 19	1774	Cousset	1 - élan citoyen	Présent (*)
Joye	Yves	Chemin du Champ-Vernard 3	1775	Mannens	1 - élan citoyen	Présent (*)
Schaller	Mélanie	Impasse des Noyers 12	1775	Mannens	1 - élan citoyen	Présent (*)
Berger	Anthony	Impasse Côte-des-Esserts 23b	1774	Cousset	1 - élan citoyen	Présent (*)
Barras	Véronique	Impasse Côte-des-Esserts 19	1774	Cousset	1 - élan citoyen	Présent (*)
Bugnon	Marielle	Route de Belmont 22	1776	Montagny-la-Ville	1 - élan citoyen	Excusée (*)
Dousse	Olivier	Route de Fin-de-Plan 4	1774	Cousset	2 - Continuité & Avenir	Présent (*)
Egger	François	Route du Jordil 51	1775	Mannens	2 - Continuité & Avenir	Présent (*)
Joye	Rachel	Route du Jordil 31	1775	Mannens	2 - Continuité & Avenir	Présent (*)
Joye	Jérémy	Chemin du Champ-Vernard 27	1775	Mannens	2 - Continuité & Avenir	Présent (*)
Pidoud	Gérald	Route de Belmont 53	1776	Montagny-la-Ville	2 - Continuité & Avenir	Présent (*)
Joye	Jonathan	Route de Montagny 32	1775	Grandsivaz	2 - Continuité & Avenir	Présent (*)
Marguet	Julien	Route de la Fenetta 12	1774	Montagny-les-Monts	2 - Continuité & Avenir	Présent (*)
Joye	Roxane	Impasse du Botset 1	1775	Mannens	2 - Continuité & Avenir	Présent (*)
Margueron	Alexandre	Route du Jordil 38	1775	Mannens	2 - Continuité & Avenir	Présent (*)
Francey	Daniel	Route de Fribourg 56	1775	Grandsivaz	3 - Les 7Villages	Présent (*)
Gründler	Monique	Impasse Côte-des-Esserts 39	1774	Cousset	3 - Les 7Villages	Présent (*)
Jaquet	Sébastien	Chemin de la Cabuche 1	1776	Montagny-la-Ville	3 - Les 7Villages	Présent (*)
Küng	Marc	Route du Pré-Michel 9	1776	Montagny-la-Ville	3 - Les 7Villages	Présent (*)
Pidoud	Raphaël	Route du Pré-Michel 6	1776	Montagny-la-Ville	3 - Les 7Villages	Présent (*)
Fragnière	Céline	Route Bas-des-Esserts 34	1774	Cousset	3 - Les 7Villages	Présent (*)
Francey	Quentin	Route de Corcelles 14	1774	Cousset	3 - Les 7Villages	Présent (*)
Francey	Sébastien	Route du Centre 4	1774	Cousset	3 - Les 7Villages	Présent (*)
Haldimann	Sandrine	Route des Arbognes 15	1774	Cousset	3 - Les 7Villages	Présent (*)
Mollard	Philippe	Cousset-Centre 19	1774	Cousset	3 - Les 7Villages	Présent (*)
Schmutz	Julien	Impasse du Châtelet 1	1774	Cousset	3 - Les 7Villages	Présent (*)

(\*) non signé, mesure COVID-19